

<p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p>180 – 10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7</p> <p>Téléphone (604) 214 2600 Télécopieur (604) 214 9881 Ligne gratuite 1 (888) 715 2200</p>	<p>Référence : D-400- 7</p> <p>Catégorie : GESTION DES ÉCOLES</p> <p>Objet : Partenariat avec les organismes communautaires</p>
	<p>Références :</p> <p>Autres :</p> <p>Adoptée le : 30 octobre 1999</p> <p>Révisée le : 27 septembre 2003</p>

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Un organisme peut louer les locaux d'équipement informatique (laboratoires) de l'école. Les modalités de cette location sont stipulées dans un contrat passé entre l'école et l'organisme locataire.

Directives générales

Toute location d'équipement informatique se fera avec le consentement de la direction d'école.

Pour respecter la philosophie du CSF, l'organisme souhaitant louer des locaux d'équipement informatique devra être un organisme à but non lucratif, communautaire ou éducatif.

Les services de location des serveurs du CSF offerts à ces organismes sont :

- le partage de l'accès à Internet ;
- le partage de l'espace disque sur le serveur de l'école (Web et ressources) ;
- le partage des coûts reliés aux services professionnels de remplacement et de réparation d'équipement appartenant au CSF.

Tout organisme faisant une demande d'espace sur l'un des serveurs pour y afficher son site Web devra respecter les politiques du CSF et présenter son site au comité technologique pour approbation.